

## COTISATIONS et LICENCES 2018-2019

COTISATIONS				
Droit d'adhésion+Montant section	Enfant		Adulte	
Section Animation			8 + 12 =	20 €
Section Pêche	8 + 34 =	42 €	8 + 55 =	63 €
Autres Sections	8 + 35 =	43 €	8 + 68 =	76 €

se décomposant en :      Droit d'adhésion      Montant section

- \* La Licence FSASPTT à payer en sus est **obligatoire** pour la pratique des activités sportives
- \* Fournir obligatoirement **un certificat médical pour les nouveaux adhérents** qui sera valable 3 ans

**Enfant** : moins de 18 ans ou enfant à charge jusqu'à 20 ans

Les licences et cotisations sont à **acquitter en début de saison**, et **avant la pratique des activités**

**L'adhésion** doit être demandée lors de **la première activité pratiquée**.

Les adhérents peuvent accéder **aux autres activités** sous réserve d'un nouveau bulletin : tous les bulletins d'adhésion seront **donnés au trésorier de la section de la 1ère activité pratiquée avec le paiement**.

A charge à ce trésorier de transmettre le chèque et le bulletin à la section à laquelle l'adhérent demande à cotiser.

La clé de la salle de musculation peut être obtenue à la section GYMNASTIQUE après adhésion.

La clé des courts de tennis est à demander au responsable de la section Tennis.

- Elle sera délivrée après **paiement du surcoût éventuel de cotisation** -

LICENCES FSASPTT	
<i>Licence FSASPTT PRÉMIUM</i>	18 €
<i>Droit d'adhésion fédérale : si licence fédérale (1)</i>	2 €
<i>Licence FSASPTT Évènementielle</i>	2 €

(Les tarifs de ces licences sont fixés par la Fédération Sportive des ASPTT)

**(1) Licence fédérale(couverture assurance que pour l'activité) :**

Licence à une autre fédération, comme Fédération Française de Tennis, Fédération Française de ski etc.....

Pavé du Bulletin d'adhésion à remplir	
Montants Financiers	
Droit d'adhésion	
Licence FSASPTT	
Montant section	
Montant lic.dél.	
Montant autre	
<b>Montant Total</b>	